

poudre médicamenteuse que l'on veut faire agir sur le col malade. Ce crayon, introduit dans la cavité cervicale, y est maintenu un temps suffisant par un morceau de ouate. Une fois en place, il est pénétré par les liquides sécrétés par la partie malade et fond; la solution narcotique qui en provient produit une action calmante énergique.

E. Médication astringente.

La médication astringente est une médication toute locale. Dans les affections de l'utérus, elle est destinée à remplir trois indications importantes, et elle les remplit souvent très bien. Voici en effet le mode d'action des astringents :

1° Les astringents peuvent diminuer les sécrétions exagérées de la membrane muqueuse du vagin, du col utérin, ou de la cavité du col, que ces sécrétions exagérées ou viciées soient le résultat de lésions diverses, ou qu'elles constituent toute la maladie.

2° Les astringents peuvent arrêter les hémorrhagies, à la condition toutefois qu'elles ne soient pas trop considérables; c'est, par exemple, ce qui peut se faire dans les hémorrhagies peu abondantes et qui se renouvellent fréquemment.

3° Les astringents sont encore utiles dans les phlegmasies chroniques de la membrane muqueuse du col utérin, ou dans celles de son tissu; ils agissent alors en modifiant la circulation languissante et atonique de ces phlegmasies, et en leur imprimant une activité d'action qui favorise la résolution de l'état inflammatoire chronique.

Pour remplir ces indications diverses, on peut employer les astringents de plusieurs manières, qui sont les suivantes :

1° En injections; on connaît un grand nombre d'injections astringentes.

Parmi les injections végétales, nous citerons les décoctions de quinquina, la décoction de ratanhia, de tan, de bistorte, et de bien d'autres encore.

Parmi les dissolutions minérales, on peut employer les injec-

tions de sulfate de cuivre, de sulfate de zinc, d'acétate de plomb, etc., etc., en dissolution dans l'eau.

Le tannin réussit souvent, soit en injections, soit à l'état de dissolution épaisse (parties égales d'eau et de tannin), dissolution que l'on applique avec un pinceau sur la membrane muqueuse d'un col utérin ou d'un vagin atteint d'inflammation chronique.

On a encore employé les astringents sous forme de crayons solides; on construit ces crayons avec une substance astringente, réduite en poudre fine, réunie et agglomérée à l'aide de gomme arabique ou de gomme adragante. On donne à ces crayons la forme de cylindres, qui les fait ressembler à ceux du nitrate d'argent fondu.

Ces espèces de crayons sont introduits dans la cavité du col utérin, et ils y sont maintenus à l'aide d'un morceau de coton cardé qu'on applique par-dessus et qu'on y laisse après l'ablation du spéculum. C'est surtout le tannin que l'on emploie sous cette forme. Nous y reviendrons en traitant de l'inflammation chronique du col utérin.

Les astringents sont des médicaments très employés, et qui produisent tous les jours d'excellents résultats. Il est à regretter qu'on ne mette pas en général assez de persistance dans leur application, car ce traitement est toujours assez long.

Nous ne connaissons qu'un inconvénient à la médication astringente, mais il est assez grand; c'est de déterminer quelquefois, lorsqu'elle est un peu active, et cela est nécessaire pour obtenir le succès, le passage de l'état chronique à l'état subaigu, ou même aigu.

F. Médication caustique.

L'emploi des caustiques dans le traitement des maladies de l'utérus est d'une grande importance, et l'on peut même dire qu'il serait difficile de combattre la plupart d'entre elles d'une manière convenable, si l'on était privé de la plupart des agents de cette classe auxquels on a habituellement recours.

Les caustiques qu'on emploie sont en général les suivants :

1° Les caustiques liquides et en particulier, le nitrate acide de mercure, la solution concentrée de nitrate d'argent, 15 grammes pour 30 grammes d'eau distillée, l'acide chlorhydrique, l'acide azotique, une solution concentrée de potasse caustique.

2° Les caustiques solides, tels que le nitrate d'argent solide, la potasse caustique, le caustique de Vienne (potasse et chaux).

3° Le fer rougi à blanc au moyen du feu ou des courants électriques.

Ces divers caustiques sont destinés à remplir plusieurs indications fort différentes les unes des autres, ce sont en particulier les suivantes :

1° Imprimer à un tissu atteint d'une inflammation chronique une activité vitale toute spéciale, activité qui est le résultat du travail d'élimination s'effectuant dans les tissus voisins de l'eschare produite. Cette activité vitale spéciale a pour résultat la résolution de l'état inflammatoire du tissu malade.

2° Changer la nature d'une surface ulcérée peu disposée à se cicatriser, et qu'on détruit en produisant une eschare. A la chute de l'eschare, on a pour résultat une plaie récente, vivace, couverte de bourgeons charnus, et toute disposée à se cicatriser, en même temps que le travail de l'élimination de ladite eschare a pu agir d'une manière heureuse sur les tissus voisins des ulcérations, lorsqu'ils sont atteints d'inflammation chronique.

3° Détruire des productions morbides de diverse nature, telles que granulations, chairs fongueuses saignantes, végétations diverses, tissus hypertrophiés, productions de nouvelle formation.

4° Arrêter des hémorrhagies plus ou moins abondantes.

5° Constituer une fontanelle ou exutoire sur le col utérin lui-même, et destiné à combattre, soit des phlegmasies chroniques du col lui-même, soit des inflammations chroniques du corps de l'utérus ou des ovaires.

Les cautérisations effectuées avec précaution et prudence ne

sauraient avoir aucun inconvénient. Leur emploi domine la médication des diverses maladies de l'utérus.

On peut rapprocher de la médication caustique l'emploi des vésicatoires appliqués sur le col de l'utérus, méthode récemment préconisée par M. Aran et quelques autres médecins.

Nous aurons occasion de discuter avec soin ce mode spécial de traitement, recommandé particulièrement contre les inflammations chroniques du corps et du col de l'utérus. Disons toutefois que l'emploi de ce moyen ne s'est pas encore généralisé, et que l'on possède peu de faits relatifs à son efficacité.

Nous sommes obligé de borner à ces détails assez brefs l'exposé des faits généraux relatifs aux caustiques. C'est en faisant l'histoire des cas différents dans lesquels on peut les employer que nous en tracerons l'histoire complète.

G. Médication révulsive ou dérivative.

La médication dérivative comprend les moyens suivants : *purgatifs, exutoires* de diverse nature, *sinapismes, sudorifiques.*

Purgatifs. — Les purgatifs sont souvent mis en usage dans le traitement des maladies de l'utérus, et ils peuvent y rendre de grands services ; ils sont destinés à remplir deux indications fort différentes : 1° vaincre la constipation si commune et si rebelle dans la maladie de cet organe ; 2° établir une dérivation plus ou moins énergique par la production de selles plus ou moins nombreuses.

La seule précaution à prendre est de ne pas avoir recours à des purgatifs drastiques, agissant sur l'extrémité inférieure du gros intestin, tels que la scammonée, le jalap, l'aloès, etc., qui auraient pour effet de contribuer à entretenir ou à renouveler la congestion de l'utérus.

Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons lu dans le *Bulletin de thérapeutique* une note de M. Aran, note dans laquelle ce médecin distingué conseille, à l'exemple de Schoenlein, de traiter les inflammations chroniques du col de l'utérus et les écoulements pathologiques qu'elles entraînent, avec des lave-

ments seulement chargés d'aloès et de savon médicinal (10 gr. d'aloès et 10 gr. de savon médicinal pour 100 gr. d'eau) ; nous reviendrons plus loin sur cette médication, que du reste nous n'avons pas encore expérimentée.

Exutoires. — On a beaucoup conseillé les vésicatoires ou les cautères, appliqués sur l'abdomen, aux lombes, et à la partie interne des cuisses, dans les métrites subaiguës du corps de l'utérus. Les vésicatoires sur l'abdomen sont utiles dans les métrites chroniques. On se trouve très bien dans ces affections des cautères volants appliqués successivement sur l'abdomen ; c'est un moyen qu'on a peut-être un peu trop négligé de nos jours. Les cautères appliqués à la partie interne des cuisses ont beaucoup moins d'efficacité.

Sinapismes. — Les sinapismes constituent un moyen assez actif parfois, mais tout à fait passager, et par conséquent insuffisant. Ils sont souvent utiles pour rappeler le flux menstruel. Ils sont parfaitement applicables dans les cas de douleurs hystérialgiques violentes, que l'on peut ainsi déplacer.

Les ventouses sèches remplissent également, et peut être beaucoup mieux ces indications. Nous aurons occasion d'y revenir.

Sudorifiques. — L'emploi des sudorifiques rend peu de services dans le traitement des maladies de l'utérus, si on veut les employer à l'intérieur.

Les bains de vapeur, au contraire, sont parfois très utiles dans certaines formes de métrites chroniques. On les administre avec succès combinés à l'eau froide, et constituant une des variétés nombreuses des bains hydrothérapeutiques.

H. Médication résolutive.

Les médications résolutives qu'on a successivement préconisées contre les maladies de l'utérus, et qu'on emploie encore actuellement, sont au nombre de trois : les *mercuriaux*, l'*iodure de potassium*, et les *sulfureux*.

Mercuriaux. — Les mercuriaux peuvent être employés de deux manières : à l'intérieur et à l'extérieur.

A l'intérieur, on peut les administrer pour remplir une des deux indications suivantes : — *a.* Dans le but de produire une action altérante ou résolutive ; c'est ainsi que le calomélas, à doses fractionnées, a souvent réussi dans certaines formes de métrites aiguës (métrite puerpérale). — *b.* Pour déterminer une action antisiphilitique dans certaines affections vénériennes du col ou du corps de l'utérus.

A l'extérieur, sous formes de frictions mercurielles, ce médicament rend souvent de grands services dans les métrites aiguës et chroniques du corps de l'utérus. On les applique à l'hypogastre.

Iodure de potassium. — L'iodure de potassium à l'intérieur est un médicament employé par beaucoup de médecins dans un certain nombre de phlegmasies chroniques du corps et du col de l'utérus. On admet qu'il exerce une action altérante spéciale dans ces affections. Nous aurons occasion de discuter avec soin cette question. Nous pouvons cependant établir dès à présent qu'on a beaucoup exagéré les résultats heureux qu'on a pensé obtenir en administrant ce médicament. Son usage, quand on croit devoir l'administrer, doit être au moins continué très longtemps.

Sulfureux. — Les sulfureux, administrés à l'intérieur sous forme d'eaux minérales ou à l'extérieur en bains, sont souvent conseillés contre les phlegmasies chroniques du corps et du col de l'utérus. Ils n'ont évidemment pas une action spécifique contre ces maladies, à moins, comme le pensent quelques médecins, qu'elles ne soient sous la dépendance du vice herpétique.

I. De quelques médications spéciales employées contre les maladies de l'utérus.

Ces médications sont les suivantes : les *eaux minérales*, le *traitement hydrothérapeutique*. Il est indispensable que nous entrons dans quelques détails relativement à ces deux classes de médications.

Eaux minérales. — L'emploi des eaux minérales, dans le

traitement des maladies diverses de l'utérus, a pour but de remplir des indications fort différentes les unes des autres. Ces indications sont les suivantes :

1° Combattre les diathèses ou les états généraux que l'on peut considérer comme la cause, le point de départ des affections utérines.

2° Opérer une dérivation à l'aide des eaux minérales, sur des parties du corps plus ou moins éloignées de l'organe malade.

3° Exercer une action résolutive directe sur les affections utérines, soit en vertu de la composition chimique ou de la température des eaux minérales, soit encore d'une action toute spéciale qu'elles exercent, action spéciale dont il est assez difficile de se rendre compte.

4° Produire une action reconstituante chez des femmes rendues anémiques et épuisées par l'existence d'une maladie utérine ancienne.

Avant d'examiner cependant quelles sont les eaux minérales qui peuvent être employées pour remplir ces indications diverses, nous devons rappeler que, dans la discussion récente qui eut lieu au sein de la Société d'hydrologie médicale, un certain nombre des médecins des eaux minérales, qui prirent part à la discussion, émirent l'opinion, et soutinrent que les douches utérines d'eaux minérales ne pouvaient qu'aggraver la maladie contre laquelle on les mettait en usage et produire ainsi une exacerbation toujours fâcheuse; on avança, de plus, que ce qui était constant pour les douches utérines était non plus constant, mais au moins fréquent pour les douches appliquées dans un point voisin de l'utérus, et en particulier l'abdomen, les hanches et les lombes.

Cette opinion nous semble singulièrement exagérée, et il est probable que, dans tous les cas cités, on avait fait usage de douches trop énergiques et qui n'étaient pas en rapport avec la maladie que l'on voulait combattre. Je pense qu'il doit surtout être souvent désavantageux d'employer les eaux minérales non pas en douches projetées avec une certaine force sur l'or-

gane utérin ou sur les parties voisines, comme cela se fait généralement, mais en irrigations faites avec l'eau des bains, d'après un procédé anciennement mis en usage à Vichy et réhabilité par M. Willemin (1). Une canule introduite dans le vagin s'adapte à une espèce d'entonnoir qui est un peu plus élevé que le niveau de la baignoire, et que la malade peut remplir elle-même avec l'eau du bain, de façon à produire une irrigation plus ou moins prolongée sur la surface du museau de tanche.

D'après M. Durand-Fardel (2), on doit être porté à penser que les eaux ferrugineuses et les eaux chloruro-sodiques doivent développer plutôt la tendance hémorrhagique dans l'utérus, tandis que les eaux sulfurées et les bicarbonatées sodiques favorisent la tendance inflammatoire du même organe. L'emploi des bains généraux constitue la véritable médication des affections utérines par les eaux minérales.

Ceci posé, voyons quelles sont les principales eaux minérales qui peuvent être mises en usage.

Nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. Durand-Fardel quelques-uns des résultats auxquels il a été conduit dans son chapitre relatif à l'emploi des eaux minérales dans les maladies de l'utérus, et spécialement dans la métrite chronique.

Les médications à remplir, d'après lui, sont suivant les cas :

1° Une médication diathésique; 2° une médication reconstituante; 3° une médication sédative; 4° enfin, dans quelques cas, on peut utiliser soit une action résolutive de certaines eaux minérales, soit, dans d'autres, une action cicatrisante de quelques eaux spéciales, action qui s'exerce sur les érosions et les ulcérations.

La médication *diathésique* des maladies de matrice se rapporte aux eaux spécialement appropriées aux diathèses exis-

(1) Willemin, *De l'emploi des eaux de Vichy dans les affections chroniques de l'utérus*, 1857, 1 vol. in-8.

(2) Durand-Fardel, *Traité thérapeutique des eaux minérales de France et de l'étranger, et de leur emploi dans les maladies chroniques*, 1857, 1 vol. in-8, p. 631 à 659.

tantes : eaux sulfurées, eaux chlorurées sodiques, eaux chlorurées ordinaires, eaux à température élevée.

La médication *reconstituante* appartient spécialement aux eaux bicarbonatées sodiques et aux eaux ferrugineuses.

La médication *sédative* s'opère avec des eaux faiblement minéralisées, et spécialement les eaux sulfatées.

L'usage externe des eaux et surtout les bains prolongés sont les modes d'administration qui conviennent le mieux. Les bains chauds sont en général nuisibles, et il faut, dans la plupart des cas, redouter l'usage des douches, soit ascendantes, soit à percussion.

Les eaux sulfurées sont spécialement les suivantes : Saint-Sauveur, Eaux-Chaudes, sources douces de Canterets, Luchon, Ax, la Preste, Molitg, Olette, et elles conviennent surtout aux femmes lymphatiques.

Les eaux chlorurées sodiques faibles sont avantageuses, surtout quand il existe un état névropathique. Sous ce rapport, on doit conseiller Néris.

Les eaux bicarbonatées sodiques, et Vichy spécialement, conviennent à titre de médication reconstituante quand il y a état de langueur, anémie, dyspepsie, atonie générale. Chez les femmes atteintes de vives douleurs utérines, Ems remplace Vichy avec avantage.

Les eaux sulfatées, et spécialement Ussat, Plombières, Bagnères-de-Bigorre, conviennent aux femmes dont l'appareil utérin est doué d'une grande susceptibilité.

Les eaux chlorurées sodiques (la Motte, Bourbonne) et bicarbonatées sodiques (Vichy, Vals) possèdent des propriétés résolutes, qui peuvent convenir aux tumeurs fibreuses de l'utérus ainsi qu'aux engorgements de l'ovaire et aux phlegmons péri-utérins passés à l'état chronique.

J. Médication hydrothérapique.

La médication hydrothérapique est actuellement très employée dans le traitement des affections utérines, et on peut

avancer qu'elle mérite sous beaucoup de rapports la faveur avec laquelle elle a été acceptée par bon nombre de médecins.

La médication hydrothérapique est destinée à remplir les indications suivantes dans les maladies de l'utérus :

1° Diminuer ou anéantir la disposition de certains utérus à être le siège de pertes sanguines, de véritables hémorrhagies aux époques menstruelles.

2° Donner du ton aux ligaments de l'utérus et contribuer à faire disparaître, quelquefois même à guérir complètement les abaissements et les déviations diverses de cet organe.

3° Combattre directement et contribuer à opérer la résolution des phlegmasies diverses du corps et du col de l'utérus passées à l'état chronique. Il est probable que l'action produite dans ce cas est un effet tonique doux, et qui opère sur les tissus enflammés en accélérant et en modifiant la circulation de manière à la ramener à son type normal et à favoriser la résorption des produits exsudés, et la cicatrisation des surfaces ulcérées.

4° Faire disparaître la leucorrhée essentielle en tonifiant d'une manière suffisante les membranes muqueuses qui en sont le siège.

5° Opérer une action révulsive sur d'autres parties du corps et contribuer ainsi à la guérison des affections utérines.

6° Exercer une action reconstituante toute spéciale et très utile sur tout l'organisme de manière à ramener l'appétit, favoriser la digestion et recréer des globules de sang.

Pour remplir ces indications si nombreuses et si variées, il existe des méthodes diverses, et la science doit beaucoup à M. L. Fleury pour les avoir perfectionnées et avoir contribué à leur généralisation.

Voici les principaux moyens mis en usage :

1° La *douche utérine vaginale ascendante*. — Lorsqu'on prend soin de la donner avec modération et d'éviter surtout une trop grande énergie et même la violence comme on le fait souvent trop malheureusement, ces douches n'ont aucun inconvénient ; loin de là, je les ai toujours vues produire d'excellents effets.

Les douches utérines froides modérées contribuent à diminuer les pertes utérines trop considérables, à redresser l'utérus, abaissé ou dévié, à favoriser la résolution des phlegmasies chroniques du col et du corps de l'utérus.

2° Les *douches de pluie froide* et les douches en jet sur toute la surface du corps.

Ces douches exercent une action révulsive sur tout le corps. Leur administration détermine de plus une action reconstituante générale. Elle favorise la régénération des globules du sang, stimule les fonctions de l'estomac et régénère les forces. On peut faire rentrer dans les douches exerçant une action analogue le bain de siège froid par immersion et les bains de cercle. Ce n'est pas ici le lieu d'en donner la description (1).

3° Les *bains hydrosudopathiques* exercent une action révulsive puissante, dans les métrites chroniques du corps utérin; on les administre en plaçant la malade assise sur un escabeau de bois et entourée d'une couverture de laine, recouverte elle-même d'un manteau de toile cirée, dans une atmosphère échauffée par une lampe à alcool. Une fois la sueur largement développée et prolongée pendant un temps suffisant, on fait plonger la malade dans l'eau froide, ou bien on lui administre une douche en pluie. Ce mode d'administrer, violent en apparence, n'a jamais d'inconvénients et produit d'excellents effets dans les métrites chroniques.

Nous aurons du reste occasion de revenir longuement sur les médications hydrothérapiques.

(1) Pour plus de détails, consultez le *Traité pratique et raisonné d'hydrothérapie*, par M. L. Fleury, 2^e édition, 1856, 1 vol. in-8.

DEUXIÈME PARTIE.

PATHOLOGIE SPÉCIALE.

MALADIES DE L'UTÉRUS CARACTÉRISÉES ESSENTIELLEMENT PAR UNE LÉSION DE TISSU.

Cette deuxième partie comprendra cinq chapitres qui sont les suivants :

- 1° Congestions sanguines de l'utérus ;
- 2° Phlegmasies de l'utérus ;
- 3° Hémorrhagies ;
- 4° Flux et hydropisies ;
- 5° Productions organiques.

CHAPITRE PREMIER.

DES CONGESTIONS SANGUINES DE L'UTÉRUS.

Les congestions sanguines jouent un rôle important dans la pathologie de l'utérus, et cependant on peut dire qu'elles ont été bien peu étudiées jusqu'à présent.

Les descriptions des congestions utérines que l'on trouve dans Duparcque, madame Boivin et Dugès, la dernière édition du traité de Valleix et le Compendium de médecine sont une preuve à l'appui de mon opinion. Valleix est même conduit à se demander s'il existe une maladie à laquelle on puisse donner le nom de congestion utérine, et tout en croyant à son existence, il la regarde comme une affection rare, mal connue, mal décrite et dont la nosologie est tout entière à faire.

Deux causes ont contribué à rendre obscure et confuse l'his-